Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260605-DELIB1658-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 01 juin 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 12 juin 2026

2026-04-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 08
Procurations : 0
Votants : 08

L'an deux mil vingt six, **le Cinq juin à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, KERDILES Albert, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, MÉQUIGNON Marc, HÉMON Geneviève.

ABSENTS : SENGELÉ Aude, COZIEN Sébastien, CAER Marie-Jeanne, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, CHESSE Yannick.

Procurations : Néant

Secrétaire de séance désigné : HEMON Geneviève

Objet : Emprunt communal

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE**, pour un prêt destiné à financer des travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt **du CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE** et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

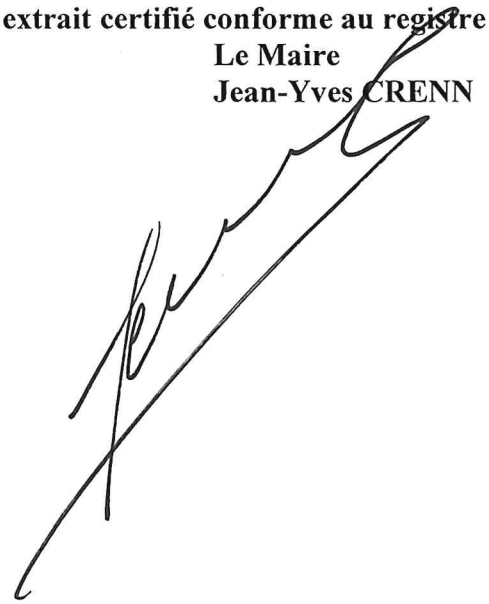
Montant du prêt	250 000 euros
Objet	Financement de travaux d'investissement
Durée	144 mois
Taux fixe	3,71 %

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20260605-DELIB1658-DE

Périodicité des échéances	SEMESTRIELLE
Type d'amortissement	*amortissement linéaire*
Frais de dossier (commission d'engagement CMB)	250 euros

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Jean-Yves CRENN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 12 juin 2026